REPUBLIQUE FRANCAISE		Dossier n° DP06300322A0101
Commune d'AMBERT		**Date de dépôt : 16/11/2022** **Demandeur : MAISON SOLAIRE VOLTALIA représentée par M. BARROS Diogo** **Pour : Installation de panneaux photovoltaïques** **Adresse terrain : 24 Rue du Midi - 63600 AMBERT**

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune d'AMBERT

Le Maire d'AMBERT,

Vu la déclaration préalable présentée le 16/11/2022 par MAISON SOLAIRE VOLTALIA, représentée par Monsieur BARROS Diogo et demeurant 541 Rue Georges Méliès – Immeuble Le Motion – 34000 MONTPELLIER ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la présente demande d'autorisation en date du 25/11/2022 ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour : Installation de panneaux photovoltaïques ;
- Sur un terrain situé : 24 Rue du Midi – 63600 AMBERT ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 11/03/2021 ;

Vu le règlement de la zone UB du PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29/10/1975 instituant le périmètre de protection de 500m autour du monument historique de l'Hôtel de Ville, commune d'Ambert ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21/02/1983 instituant le périmètre de protection de 500m autour du monument historique du Tribunal d'instance, commune d'Ambert ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 28/11/2022 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable DP06300322A0101.

AMBERT, le 21 DEC. 2022

Le Maire

G. GORBINET

MAIRIE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)